

PAILLET



Le bulletin de la commune de Paillet

Décembre 2016

Le mot du maire :

La fin de cette année 2016 reste marquée par la disparition de la communauté des communes du vallon de l'Artolie. Seize années de travail, de réalisation de projets, de mise en place de services pour les populations. Je remercie ici vivement l'ensemble des acteurs pour le travail accompli, notamment le personnel communautaire et la présidente de la Communauté des Communes Colette Scott, élue pailletonne, qui s'est dévouée corps et âmes pour la mission qui lui avait été confiée. Qu'elle en soit ici remerciée. Vous êtes tous conviés pour une ultime fête populaire le 16 décembre à la salle Moulin Carreyre afin de célébrer l'oeuvre de cette communauté des communes.

Procéder à la dissolution d'une telle structure est très complexe. Les élus et probablement vous aussi chers citoyens se demandent comment peut-on détruire ce qui fonctionnait bien ... pour quelques velléités politiques ! Il s'agit maintenant de tourner la page et de construire l'avenir. La Communauté des Communes du Vallon de l'Artolie devait être dissoute le 31 décembre de cette année. Pour cela, l'ensemble des maires devait se mettre d'accord sur le protocole de dissolution : 8 maires sur 9 ont fait preuve de sens des responsabilités mais le maire de Langoiran bloque actuellement la situation.

Parallèlement, je participe à de nombreuses rencontres avec nos futurs partenaires de la nouvelle entité. Je ne vous cacherai pas qu'il n'est guère aisé d'exister pour les trois communes de l'Artolie rattachées au milieu de deux structures existantes (les CDC des Côteaux de Garonne et du Podensacais). Mais en étant systématiquement présent, on peut réussir à se faire entendre et défendre des valeurs et des idées qui ont fait leur preuve dans la précédente intercommunalité.

La commune de Paillet a commencé à prendre un autre visage grâce à la réalisation des travaux. Récupérer les subventions promises est un véritable chemin de croix. Mais nous pouvons que nous réjouir d'avoir pu rebondir après la catastrophe et profiter des lourds ennuis pour réhabiliter des routes qui en avaient bien besoin. Des traçages en cours de finition permettent de mettre une dernière touche à ses travaux. La fermeture à la circulation de la rue des écoles permet une meilleure sécurisation des parcours pour les enfants et le café de la liberté peut profiter d'un espace supplémentaire pour développer son activité et créer un lieu de rencontre que nous apprécierons davantagelors des saisons à venir.

Les élus souhaitent poursuivre la réhabilitation du centre bourg. Malheureusement la salle du Foyer rural se dégrade et les travaux nécessaires à sa réfection seraient tout aussi coûteux que sa reconstruction. Nous avons donc lancé un marché public visant à reconstruire une nouvelle salle pour redynamiser le centre, au profit des associations et de l'ensemble des citoyens. Dans ce projet réalisable en plusieurs phases, nous devons dès à présent penser globalement l'espace, enjeu essentiel de notre collectivité. Nous vous informerons des avancées des réflexions et vous serez consultés sur les aménagements à venir..

Comme vous le constatez, la commune est en perpétuel mouvement, nous cherchons à faire des difficultés rencontrées des atouts pour avancer dans la mesure de nos moyens

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous attends nombreux lors des vœux que le conseil municipal vous adressera le vendredi 5 janvier à 19h dans la salle du foyer rural.

Jérôme GAUTHIER

Point sur les travaux dans la commune



Les travaux de voirie de la commune sont terminés. De nombreux lieux de la commune ont été touchés par ces réfections ou ces modifications.

Réfection des tapis en enrobé allée des Sablots et des Pins Francs, route de Poulet, côte de Fond'Arlan, rue de la Croix (photo de gauche) et le haut de la route de Lasserre.

Réaménagement (tapis en enrobé et trottoirs) complet de la rue des Ecoles et des abords de la cantine scolaire.

Réfection de l'enrobé de la cour derrière la cantine et du préau de la cour de la maternelle

Réaménagement des accès à la Poste, au bâtiment Escande et à la salle des sports (tapis en enrobé du parking, passage piétons en béton désactivé).

Aménagement de trottoirs dans le centre bourg avec des bornes de protection en acier et le marquage au sol des parkings.

Artolie : reconstruction du mur de soutènement route de Lasserre, du passage aux chevaux près de l'église, construction d'un mur en enrochement pour soutènement du terrain de la cour des classes CM1 CM2 (photo de droite).



Ne pas jeter sur la voie publique

Divers

Heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi de 14h à 18h tel : 05 56 72 14 57

Pôle social : 3 route de Lasserre Mardi : 8h-13h Jeudi : 14h-19h Tél : 05-57-71-99-62

RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) : 05 56 67 58 11

Accueil au bureau sans rendez-vous : lundi 14h-16h30 et jeudi 14h-16h30 ; sur rendez-vous : lundi 16h30-19h et samedi 9h30-12h tous les 15 jours

Secours Populaire : 07 70 77 19 07

Secours Catholique : Mr Sajous – 06 45 82 01 49

Gendarmerie de Langoiran :

53 av Michel Picon 05 56 67 79 80 ou composer le 17

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

05 56 62 65 17 www.admr.org

Services à la personne: aide et accompagnement à domicile
6 Ter Place René Gérard 33410 CADILLAC

SAMU **15** Pompiers **18**

Hôpital (CHU)

Urgences traumatologie et médecine 05 56 79 56 79

Centre antipoison 05 56 96 40 80

Ambulances CASTAING Capian : 05 56 72 10 39

Pharmacie Langlade: 05 56 72 10 52

Pharmacie de garde : Faire le 3237, 24h/24h, 0.34€ la minute ou le site internet www.3237.fr.

Pour voter aux présidentielles et aux législatives 2017, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016. Pour cela, la mairie est à votre disposition du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Un nouveau foyer rural



Face à la vétusté du foyer rural et au coût élevé d'une réfection aux normes actuelles le conseil municipal du 8 avril a validé, suite à la demande de M le Maire, le fait de lancer une consultation pour

le recrutement d'un cabinet d'architecte dans le but de construire un nouveau foyer rural. Dix neuf cabinets ont répondu à cette consultation et quatre ont été présélectionnés pour présenter leur offre à des membres du conseil municipal. Suite à cela, le conseil municipal du 23 novembre a retenu le cabinet d'architecte AP/A.

Ce dernier a débuté les études fin novembre 2016 et les travaux devraient commencer en juillet 2017 et se terminer en juin 2018. Sur les choix structurants du projet (emplacement, style d'architecture,...) le conseil municipal souhaite faire participer la population.

Travaux PMR

Le programme des travaux liés à l'accessibilité des personnes handicapées aux Etablissements Recevant du Public (ERP) est prévu sur six ans à partir du 1 janvier 2016.

Pour cette année, les travaux ont concerné les accès et les toilettes de l'école des petits. Mise aux normes PMR des WC et création de trois rampes d'accès PMR : une pour l'accès à la classe maternelle, une pour l'accès aux bureaux des maîtres salle informatique et classe maternelle moyenne et grande sections et une pour l'accès principal à l'entrée à la cour.

PMR = Personne à Mobilité Réduite



PLU - Réunion publique du 14 octobre

Diagnostic global de la commune

Pour avoir des informations plus complètes, rendez vous sur le site de la mairie onglet « PLU Information » de la page d'accueil.

En introduction, M. le Maire a souligné l'importance de la concertation et rappelé les modalités de concertation mises en place à Paillet tout au long de la procédure de PLU.

Ci-dessous, un aperçu des questions posées lors de cette réunion publique où une soixantaine de Pailletons était présente.

« Par rapport aux zones de constructions qu'il reste à construire sur la commune, qu'est-ce qu'il reste après toutes ces contraintes environnementales ? Est-ce que vous avez déjà commencé à en créer ? ».

Le bilan par rapport aux zones ouvertes à l'urbanisation du POS n'a pas encore été fait, c'est l'objet des réunions de PADD à venir. Au stade actuel du PLU, les zones à urbaniser n'ont donc pas encore été localisées, ni quantifiées et effectivement ces choix restent assujettis aux contraintes évoquées lors de la présentation (zone inondable, coteaux, protection de la nature...). Mr le Maire complète en disant qu'il ne pourra satisfaire toutes les demandes qu'il a reçues car les élus doivent raisonner selon l'intérêt public.

« Concrètement, en termes de dates pour le PLU ça va donner quoi ? Combien de mois, 3 mois, 6 mois ?

L'arrêt de projet est prévu en juillet 2017, suivi des deux mois d'enquête publique.

« Est-ce que les éléments de diagnostic plus complets sont consultables en mairie ou sur le site internet ? ».

Monsieur le Maire indique que sur le site internet de la Mairie il y a un onglet avec les documents du PLU, et donc le diagnostic final, beaucoup plus complet ainsi que les documents de la présentation de la réunion publique qui y seront déposés. Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération de prescription le conseil municipal a choisi de faire participer la population et d'informer via les réunions publiques le journal municipal et le site internet de la mairie. Un registre est mis à disposition de la population en mairie pour poser des questions, exprimer un point de vue, ...

Prochaine étape : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (P.A.D.D.) qui définit le plan de développement stratégique de la commune à long terme (10 ans = période de référence)

La bibliothèque, la culture éclectique



Non, rien n'est fichu dans notre société occidentale, quand on est capable de se déplacer aussi nombreux, d'écouter un texte d'un auteur américain lu à trois voix : Afghan- Arabe- Français et de passer une excellente soirée. Bravo à tous.

Debout les artistes, Chandel'art approche !

Il sera consacré à tous ceux, petits ou grands, qui peignent, sculptent, façonnent, inventent, photographient, ou jouent de la musique sur Paillet et les alentours.

N'hésitez pas à vous faire connaître à la bibliothèque avant mi-Janvier.

Heures d'ouverture : Mercredi de 16 h à 19 h ; Jeudi de 17 h30 à 19h30 ;

Samedi de 15h à 17h.

Tel : 05 56 72 16 23.

Nouveau : Un « Atelier d'écriture » a lieu tous les vendredi à 18h30 à la bibliothèque. Les personnes intéressées peuvent prendre contact directement à bibliothèque le vendredi à 18h30.

Spectacle et marché de Noël

L'**Arbre de Noël** de la Commune de Paillet aura lieu le **dimanche 11 décembre à 15h**, salle du Foyer Rural. Un spectacle autour des ballons : « **les ballons s'amuse**nt » spectacle visuel, musical et pétillant de sculptures sur ballons avec maquillages pendant une heure et un jeu de scène interactif. Le spectacle sera suivi d'un goûter.

Autres festivités de Noël très attendues, celles de l'**Ecole de Paillet** à l'initiative de la coopérative scolaire et avec la participation de l'association Foyer Rural de Paillet le **vendredi 16 décembre**, salle du Foyer Rural :

- **17h30**, ouverture des portes, vente de gâteaux réalisés par les parents, service de chocolat et vin chaud

- **18h00**, spectacle chanté par les élèves

- **19h00**, marché de Noël : objets gourmands et/ou décoratifs réalisés par les élèves.

Ajoutons que les bénéfices des ventes d'objets ainsi que celles du vide-jouets viendront alimenter la cagnotte pour le voyage de Printemps des CE-CM.



Bouquet d'automne

Le CLUB BOUQUET D'AUTOMNE accueille toujours ses adhérents dans la salle Escande le **premier et le troisième jeudi du mois**. Vous y trouverez une ambiance chaleureuse (Jeux, loto, goûter...).

L'assemblée Générale aura lieu le Jeudi 23 Février.

Une sortie est prévue le **18 Janvier à l'Ange Bleu** à Gauriaguet, toute personne intéressée peut s'inscrire auprès de : Mme Carreyre : 06 81 94 16 01, Mme Millet : 05 57 71 03 70, Mr Lescout : 05 56 72 12 09, Mme Arnaud : 09 67 47 11 74

Graines de Silence, Yoga

La vie va trop vite ? Besoin de se retrouver, de se détendre profondément pour cette nouvelle année ?

Venez à des ateliers yoga **un dimanche par mois de 16h30 à 19h**.

Paillet : 8 janvier 2017, 5 février, 5 mars, 2 avril, 14 mai, 11 juin

Tous niveaux, possible d'arriver en cours d'année.

Informations : grainesdesilence@gmail.com

Hearty Training

Tous les mercredis, de 19h à 20h30, à la salle motricité de l'Ecole de Paillet, il est possible de pratiquer le **Qi Gong**

(prononcer « tchi qong »). Les cours sont accessibles à tous, à tout âge. Chacun pratique selon ses capacités.

Cet art ancestral de santé est une combinaison de mouvements fluides associés à des techniques de respiration. Le Qi Gong contribue à la prévention des problèmes de santé : soulage les problèmes de dos, relaxe la colonne vertébrale et les articulations, structure les muscles, renforce les tendons, améliore la concentration, renforce le système immunitaire, calme le stress, lutte contre la dépression. La pratique procure un bien-être physique et émotionnel.

Pour plus d'information, veuillez contacter Magali Alix au 06 07 97 89 05 ou hearty.training@gmail.com

Blog : <http://heartytrainingqigong.blogspot.fr/>

Avenir Pailleton

L'Avenir Pailleton Handball en quelques mots pour ce début de saison 2016/2017 :

12 équipes présentes dans le championnat départemental // **1 équipe au niveau régional** // Environ **200 licenciés** cette saison.

L'Avenir Pailleton est toujours un club fortement engagé dans le Handball Girondin. Les garçons se placent deuxième au classement après 7 journées. Les filles occupent aussi la deuxième place du tableau en pré-région.

L'Avenir Pailleton tient à remercier l'ensemble de ses sponsors et les collectivités pour leurs aides financières et logistiques indispensables au bon fonctionnement de l'association sportive.

A vos dates : Le **Samedi 28 Janvier 2017** et le **Samedi 25 Mars 2017** et comme chaque année, la Fête du Club aura lieu le week-end de la Pentecôte.

Notre **2ème édition du Tournoi sur Herbe (GREENHAND)** est programmé le **Dimanche 18 Juin à Rions**

Venez partager notre passion lors des différents matchs à la halle des sports de Paillet.

Sportivement

L'Avenir Pailleton HANDBALL



Ecole cherche son nom

Donner un nom à une école est un choix important. Il doit être fort. Il doit représenter un symbole et des valeurs auxquelles des écoliers peuvent s'identifier. Il doit personnifier ou mettre en avant un esprit qui guide les élèves vers la réussite et l'épanouissement. Il doit faire ressentir aux élèves un sentiment d'appartenance à la communauté de leur école particulière, pour les élèves d'aujourd'hui, de demain et d'après.

La commission, composée de parents d'élèves, d'élus, d'enseignants et d'élèves, propose dans un premier temps une large consultation pour que chacun propose un nom particulier à l'école publique mixte de Paillet.

N'hésitez pas à participer à cette consultation, le bulletin de participation est dans ce journal.

Commémoration du 11 novembre

L'année 2016 fut bien remplie au regard des différentes manifestations patriotiques avec nos amis de LESTIAC et de VILLENAVE DE RIONS, sous les plis de notre drapeau commun, symbole du devoir de mémoire que nous devons à nos anciens combattants.

Les 19 mars, 08 mai et 11 novembre 2016 furent honorés comme il se doit et tout particulièrement le 11 novembre où les élèves de nos écoles, avec leurs professeurs, ont rendu un hommage très émouvant devant une population très importante.

Nous les remercions très sincèrement et souhaitons que ces jeunes et cette population soient toujours plus proches de nous, mais aussi toujours plus nombreux pour manifester l'espoir que nous avons de voir la paix dans le monde.

Au mois de juin 2016, nous avons eu le plaisir de participer, au profit des enfants des écoles (CM1 – CM2), à une très belle journée de détente dans la campagne de FRONTENAC.

C'était une juste récompense pour l'engagement de ces enfants et de leurs professeurs qui sont toujours à nos côtés.

L'année 2017 approche à grands pas et déjà nous sommes au travail pour envisager le programme de ce millésime que nous soumettrons à notre Assemblée Générale de début janvier.

Le Comité du Souvenir des Anciens Combattants de PAILLET vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année mais aussi une année 2017 remplie de bonheur et de santé.

Comité du souvenir des Anciens Combattants de PAILLET

Le bureau



Chien et chats errants...

La semaine du 05 décembre a lieu une campagne de capture de chats errants dans le Hameau du Château, n'appartenant à aucun propriétaires et étant livrés à eux même ou au bon vouloir des riverains compatissants. Rappelons que l'identification des chats et des chiens est obligatoire, soit par tatouage, soit par insertion d'une puce électronique.

Les chats considérés comme errants (c'est-à-dire non identifiés) sont acheminés par une société spécialisée (la SACPA) pour mise en fourrière à la SPA de Mérignac. Les animaux seront proposés à l'adoption si aucun propriétaire n'est identifié sous une période de 8 jours. Tout comme l'errance, la divagation des chiens et des chats est interdite. Un chien est considéré comme divagant s'il est retrouvé à plus de 100m de son domicile, ou hors de portée de voix de son maître. Un chat est considéré comme divagant lorsqu'il se retrouve à plus de 1000m de son domicile. Chers propriétaires d'animaux, surveillez vos compagnons !

Comités consultatifs

Prochaines réunions des Comités Consultatifs en Mairie :

- **Vie Associative et Culturelle, Animations** le 15 décembre 2016 à 19h30 - Point « ArtoLiens », renouvellement bureau Comité des Fêtes, usages de la future salle des fêtes.
- **Environnement et Développement Durable** le 09 janvier 2017 à 19h00 – Retour SEMOCTOM circuits courts, Ranges-vélos.

REUNIONS OUVERTES A TOUS LES CITOYENS. Pour recevoir les informations, donner une adresse électronique en Mairie.

Marché bio – dimanche 12 octobre

Ce dimanche-là : ciel bleu et soleil revigorant étaient de la partie pour accueillir les badauds, les gourmands, les curieux. Le marché, qui a eu lieu de 10h à 17h, proposait des produits biologiques locaux mais aussi de l'artisanat local : poterie, produits d'entretien écologiques et efficaces, légumes, pain, café, plats cuisinés, vin, fromages, poisson fumé et autres gourmandises. Le tour du marché accompli, un espace-repas était à disposition des visiteurs pour un pique-nique en musique. Ajoutez à cela un coin lecture/détente pour la sieste et un espace de gratuité pour ceux qui étaient intéressés, vous obtiendrez un marché dominical animé et convivial !

L'association RN'CO, organisatrice de l'événement était satisfaite du succès rencontré par le marché.





Le dossier

Communauté des communes Disparition et création

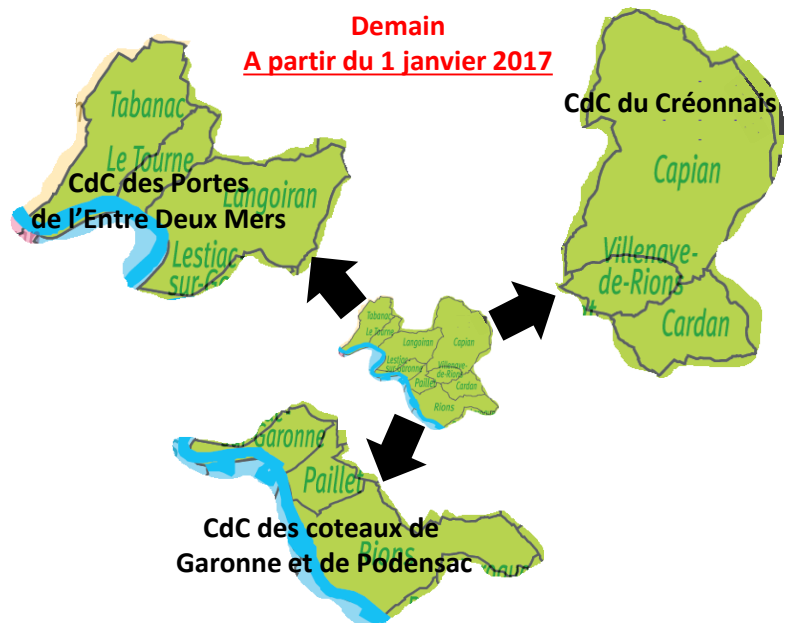
Le bulletin de la commune de Paillet

Décembre 2016

Aujourd'hui
CdC du Vallon de l'Artolie



Demain
A partir du 1 janvier 2017



Le CADRE :

La loi Notre a imposé un seuil démographique pour les communautés des communes de 15 000 habitants ce qui condamnait l'existence de la communauté des communes du vallon de l'Artolie (9 500 habitants).

Au mois de mars dernier, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a voté l'éclatement de notre CDC.

La commune de Paillet ainsi que les communes voisines de Rions et de Lestiac rejoignent les communautés de communes des Côteaux de Garonne et du Podensacais dans le cadre d'une fusion extension.

Le 3 octobre dernier une nouvelle réunion de cette CDCI a validé son premier choix.

Le préfet doit signer prochainement un arrêté de périmètre validant définitivement le territoire, le nom et le siège social de la nouvelle CDC.

Dissolution de l'Artolie ?

La CDC de l'Artolie a mandaté un bureau d'études (KPMG) pour procéder à sa dissolution.

Face à la complexité de la situation, les membres du bureau (maires des 9 communes composant la CDC) ont souhaité établir des principes simples.

Les patrimoines immobiliers situés sur les communes seront affectés aux nouvelles communautés des communes d'accueil des communes concernées, la trésorerie restante serait répartie selon un coefficient prenant en compte le potentiel fiscal et la population (50 % / 50%). Cette proposition doit être validée par l'ensemble des communes, si une seule commune s'y oppose, le système est bloqué. La commune de Langoiran refuse de valider cet accord.

Commission fusion

Depuis le mois de juin dernier, les élus du nouveau territoire (celui de la future CDC) ont souhaité se réunir régulièrement.

Une commission fusion a donc été mise en place, la commune de Paillet y est représentée par Jérôme Gauthier, Emmanuel Corcket et Colette Scott. La première décision de cette commission a été de recruter un cabinet d'études (Calia Conseil) pour procéder à la fusion-extension.

Les élus ont décidé de se rencontrer tous les 15 jours pour faire l'état des lieux dans un premier temps, comprendre les fonctionnements des différentes collectivités. La future entité n'existera qu'à partir du 1er janvier, elle ne peut donc juridiquement voter des délibérations mais les élus doivent anticiper les décisions à venir.

Parallèlement des rencontres sont mises en place pour établir un projet pour le nouveau territoire avec l'ensemble des conseillers communautaires sortants (Jérôme Gauthier, Colette Scott, Jean Louis Marais) qui le souhaitent.

Quelle représentativité ?

Si la commune de Paillet possédait 3 représentants à la CDC du vallon de l'Artolie, elle n'en aura plus qu'un seul dans la nouvelle entité (avec un suppléant en cas d'absence) dirigée par 42 élus. En effet, toutes les communes de moins de 1500 habitants n'ont droit ici qu'à un seul élu. La commune de Paillet sera représentée par monsieur le maire (madame Scott suppléante). Un nouveau bureau (président, vice-présidents) sera élu pour diriger la nouvelle structure dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

La CdC à Paillet ?

La jeunesse ?

Les enfants de la commune bénéficiaient des services enfance jeunesse de la Communauté des communes du vallon de l'Artolie. Les enfants actuellement présents à la crèche communautaire de Le Tourne continueront à bénéficier du service jusqu'à leur entrée à l'école mais pour les nouveaux, ils devront s'adresser aux services du nouveau territoire, pour accéder aux structures collectives et aux assistantes maternelles. Les enfants utilisant le centre de loisirs associatif de la commune (Foyer rural) continueront à utiliser le service jusqu'à la fin de l'année scolaire, la suite n'est pas décidée. Quant aux ados utilisant le secteur ados de Capien, les collégiens pourront utiliser les services de la CDC sur Cadillac le mercredi après-midi, des projets seront proposés pour les vacances du premier semestre 2017. Une rencontre est proposée aux familles au local du secteur ado (Capien) le 13 décembre à 19h pour parler de l'avenir de ce service.

Le point social ?

Le bâtiment appartiendra à la nouvelle communauté des communes. Elle a décidé de maintenir le service sur Paillet ainsi que les personnels, Pierre Laroche et Florence Modet.



L'Artolie ?

La gestion du bassin versant et des cours d'eau est une compétence communautaire. Vous avez pu constater les travaux de consolidation des Berges réalisés par la communauté des communes actuelle. Que va-t-il advenir du bassin de rétention qui va désormais se situer sur trois communautés des communes ? Faudra-t-il créer un syndicat spécifique de gestion ? Des conventionnements seront-ils envisagés entre les différentes CDC ? Le bassin de rétention devra en tout état de cause être entretenu. A suivre...



Que devient l'île Raymond ?

Elle a été reprise par la nouvelle CDC à laquelle nous allons appartenir. Cet espace ne devrait donc pas connaître de grands bouleversements, le personnel dédié étant également repris. Chacun pourra donc continuer à aller avec plaisir dans ce milieu humide protégé.



Voirie communautaire ?

Certaines routes étaient des routes communautaires, c'est à dire entretenues voir réhabilitées par la CDC du Vallon de l'Artolie : Allée du Bord de l'eau, allée de Pérugas, chemin de Marquet, allée des trois Cornes, allée des Sablots, chemin du Pichot, chemin de Camporo, route du Cap Horn. La nouvelle communauté des communes devrait exercer cette compétence mais dans un nouveau cadre, il est donc probable que la liste des routes sera revue.



Le bâtiment du café de la liberté

Rappelons que l'ensemble du bâtiment appartenait à la CDC de l'Artolie. Ce bâtiment comprend le café de la liberté mais aussi deux logements ainsi qu'un logement d'urgence. L'ensemble devrait être repris par la nouvelle CDC